

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2014

COMPTE RENDU

L'An Deux Mil Quatorze, le Deux Mai à Dix Huit Heures Trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais s'est réuni à l'Hôtel de Ville de NOGENT-SUR-SEINE, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le Vingt Trois Avril Deux Mil Quatorze, par le Président sortant Gérard ANCELIN.

Étaient présents : Alain BOYER, Michel LENOIR, Gérard DAMBRINES, Jean-Jacques BOYNARD, Lucette ANDRY, Jacques VAJOU, Philippe BERGNER, Christian TRICHE, Nicole DOMECH, Dominique MALEZIEUX, Pierre FERU, Françoise MOREAUX, Olivier DOUSSOT, Hugues FADIN, Fabrice FANDART, Jean-Pierre REGAZZACCI, Thierry NEESER, Estelle BOMBERGER, Guy DOLLAT, Gilbert PERNIN, Michel CUNIN, Nathalie STEIN, Dominique BOURBONNEUX, Philippe COUPPE DE LAHONGRAIS, Gilbert LEMAU, Gérard DELORME, Noël MATTHYS, Raphaële LANTHIEZ, Didier DROY, Catherine RIGAULT, Michel MORIOT, Paul BUJAR, Elise GRAMMAIRE, Jean-Yves MATHIAS, Frédéric LENOUEL.

Absent excusé et représenté : Michel JEROME par Jean-Marie BOURGOIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Patricia DURAND a donné pouvoir à Hugues FADIN, Pascale MEYER a donné pouvoir à Fabrice FANDART, Dominique ROBERT a donné pouvoir à Jean-Pierre REGAZZACCI, Bernard LAMORIL a donné pouvoir à Paul BUJAR.

Madame Catherine RIGAULT a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice	40
Membres présents	35
Membre représenté	1
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	40

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil Communautaire
- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau
- Election des Vice-Présidents et autres membres du bureau

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ELECTION DU PRESIDENT

Délibération 2014-13 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Vice-Président sortant Michel CUNIN représentant le Président sortant Monsieur Gérard ANCELIN, absent excusé, ouvre la séance.

Après l'appel nominal, le Vice-Président sortant Michel CUNIN déclare les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à partir de l'installation du Conseil Communautaire par le Vice-Président représentant le Président sortant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de Présidente sont assurées par la doyenne d'âge de l'assemblée : Madame Françoise MOREAUX.

Le Conseil Communautaire choisit pour secrétaire de séance : Madame Catherine RIGAULT.

ELECTION DU PRESIDENT :

La Présidente, doyenne d'âge de l'Assemblée, Madame Françoise MOREAUX expose que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Maire et invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que l'élection du Président se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ;

La Présidente, doyenne d'âge Madame Françoise MOREAUX invite les candidats au poste de Président à se déclarer :

Messieurs Christian TRICHE et Dominique MALEZIEUX font acte de candidature aux fonctions de Président.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs : Mesdames Dominique BOURBONNEUX et Nathalie STEIN et deux scrutateurs : Messieurs Alain BOYER et Frédéric LENOUVEL.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans la corbeille.

Les Conseillers Communautaires qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, sont enregistrés.

Après le vote du dernier Conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau sont signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.

Tous les bulletins de vote sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Premier tour de scrutin :

Candidats :

- **Monsieur Christian TRICHE**

- **Monsieur Dominique MALEZIEUX**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	40
- Bulletins blancs ou nuls :	0
- Suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu :

- **Monsieur Christian TRICHE : 20 voix (vingt voix)**

- **Monsieur Dominique MALEZIEUX : 20 voix (vingt voix)**

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Candidats :

- **Monsieur Christian TRICHE**

- **Monsieur Dominique MALEZIEUX**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	40
- Bulletins blancs ou nuls :	0
- Suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu :

- **Monsieur Christian TRICHE : 20 voix (vingt voix)**

- **Monsieur Dominique MALEZIEUX : 20 voix (vingt voix)**

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin :

Candidats :

- **Monsieur Christian TRICHE**

- **Monsieur Dominique MALEZIEUX**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	40
- Bulletins blancs ou nuls :	0

- Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- **Monsieur Christian TRICHE : 20 voix (vingt voix)**
- **Monsieur Dominique MALEZIEUX : 20 voix (vingt voix)**

Messieurs Christian TRICHE et Dominique MALEZIEUX ayant obtenu chacun 20 voix (vingt voix), Monsieur Christian TRICHE étant le plus âgé des candidats, est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Suspension de séance après l'élection du Président

Revenant au Président de proposer le nombre de postes de Vice-Présidents et la composition du Bureau, une suspension de séance de quelques minutes est décidée.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Délibération 2014-14 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Lors de la première séance du Conseil Communautaire qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer par délibération le nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire (soit 8 vice-présidents nous concernant) ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie ci-dessus conduit à fixer à moins de 4 le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

La loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 permet cependant d'augmenter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 12 vice-présidents nous concernant), par un vote spécial du Conseil Communautaire à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas 15.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE de la création de 6 postes de vice-présidents et de 4 postes d'autres membres du bureau.**

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Délibération 2014-15 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Les Vice-Présidents et autres membres du bureau sont élus individuellement, un par un, par le Conseil Communautaire. Le scrutin de liste n'est pas applicable pour ces élections. Aussi, il convient de prendre une délibération par élection.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

Considérant que les Vice-Présidents et autres membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 mai 2014 portant création de 6 postes de Vice-Présidents et de 4 postes d'autres membres du bureau ;

Il est procédé à l'élection du premier Vice-Président.

Le Président invite les candidats au poste de premier Vice-Président à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidate :

- Madame Raphaële LANTHIEZ

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Madame Raphaële LANTHIEZ a obtenu 33 voix (trente trois).

Madame Raphaële LANTHIEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première Vice-Présidente.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Délibération 2014-16 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du deuxième Vice-Président.

Le Président invite les candidats au poste de deuxième Vice-Président à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidats :

- **Monsieur Michel CUNIN**
- **Monsieur Fabrice FANDART**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- **Monsieur Michel CUNIN : 8 voix (huit)**
- **Monsieur Fabrice FANDART : 30 voix (trente)**

Monsieur Fabrice FANDART ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Vice-Président.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Délibération 2014-17 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du troisième Vice-Président.

Le Président invite les candidats au poste de troisième Vice-Président à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidats :

- **Madame Estelle BOMBERGER**
- **Monsieur Gilbert LEMAUR**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- **Madame Estelle BOMBERGER : 19 voix (dix neuf)**
- **Monsieur Gilbert LEMAUR : 19 voix (dix neuf)**

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Candidats :

- **Madame Estelle BOMBERGER**
- **Monsieur Gilbert LEMAUR**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40

- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- **Madame Estelle BOMBERGER : 19 voix (dix neuf)**

- **Monsieur Gilbert LEMAUR : 21 voix (vingt et une).**

Monsieur Gilbert LEMAUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Vice-Président.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Délibération 2014-18 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du quatrième Vice-Président.

Le Président invite les candidats au poste de quatrième Vice-Président à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidate :

- **Madame Dominique ROBERT**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40

- Bulletins blancs ou nuls : 10

- Suffrages exprimés : 30

- Majorité absolue : 16

Madame Dominique ROBERT a obtenu 30 voix (trente).

Madame Dominique ROBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième Vice-Présidente.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Délibération 2014-19 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du cinquième Vice-Président.

Le Président invite les candidats au poste de cinquième Vice-Président à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidats :

- **Madame Estelle BOMBERGER**

- **Monsieur Alain BOYER**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40

- Bulletins blancs ou nuls : 1

- Suffrages exprimés : 39

- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- **Madame Estelle BOMBERGER : 15 voix (quinze)**

- **Monsieur Alain BOYER : 24 voix (vingt quatre).**

Monsieur Alain BOYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième Vice-Président.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Délibération 2014-20 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du sixième Vice-Président.

Le Président invite les candidats au poste de sixième Vice-Président à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidat :

- **Monsieur Paul BUJAR**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40

- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Monsieur Paul BUJAR a obtenu 35 voix (trente cinq).

Monsieur Paul BUJAR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé sixième Vice-Président.

ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Délibération 2014-21 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du premier membre du Bureau.

Le Président invite les candidats au poste de premier membre du Bureau à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidat :

- Monsieur Hugues FADIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Monsieur Hugues FADIN a obtenu 35 voix (trente cinq).

Monsieur Hugues FADIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier membre du Bureau.

ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Délibération 2014-22 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du deuxième membre du Bureau.

Le Président invite les candidats au poste de deuxième membre du Bureau à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidats :

- Monsieur Pierre FERU
- Monsieur Gérard DAMBRINES
- Monsieur Noël MATTHYS
- Madame Catherine RIGAULT
- Madame Nathalie STEIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre FERU : 15 voix (quinze)
- Monsieur Gérard DAMBRINES : 2 voix (deux)
- Monsieur Noël MATTHYS : 4 voix (quatre)
- Madame Catherine RIGAULT : 15 voix (quinze)
- Madame Nathalie STEIN : 4 voix (quatre).

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Candidats :

- Monsieur Pierre FERU
- Monsieur Noël MATTHYS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40

- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- **Monsieur Pierre FERU : 24 voix (vingt quatre)**
- **Monsieur Noël MATTHYS : 13 voix (treize).**

Monsieur Pierre FERU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième membre du Bureau.

ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Délibération 2014-23 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du troisième membre du Bureau.

Le Président invite les candidats au poste de troisième membre du Bureau à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidats :

- **Madame Catherine RIGAULT**
- **Madame Nathalie STEIN**
- **Monsieur Gérard DAMBRINES**
- **Monsieur Noël MATTHYS**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- **Madame Catherine RIGAULT : 20 voix (vingt)**
- **Madame Nathalie STEIN : 4 voix (quatre)**
- **Monsieur Gérard DAMBRINES : 6 voix (six)**
- **Monsieur Noël MATTHYS : 10 voix (dix)**

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Candidats :

- **Madame Catherine RIGAULT**
- **Madame Nathalie STEIN**
- **Monsieur Gérard DAMBRINES**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- **Madame Catherine RIGAULT : 24 voix (vingt quatre)**
- **Madame Nathalie STEIN : 4 voix (quatre)**
- **Monsieur Gérard DAMBRINES : 12 voix (douze)**

Madame Catherine RIGAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième membre du Bureau.

ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Délibération 2014-24 déposée à la Sous-Préfecture le 7 mai 2014

Il est procédé à l'élection du quatrième membre du Bureau.

Le Président invite les candidats au poste de quatrième membre du Bureau à se déclarer.

Premier tour de scrutin :

Candidats :

- Monsieur Gérard DAMBRINES
- Monsieur Noël MATTHYS
- Madame Nathalie STEIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard DAMBRINES : 15 voix (quinze)
- Monsieur Noël MATTHYS : 14 voix (quatorze)
- Madame Nathalie STEIN : 11 voix (onze)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Candidats :

- Monsieur Gérard DAMBRINES
- Monsieur Noël MATTHYS
- Madame Nathalie STEIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard DAMBRINES : 16 voix (seize)
- Monsieur Noël MATTHYS : 15 voix (quinze)
- Madame Nathalie STEIN : 8 voix (huit)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin :

Candidats :

- Monsieur Gérard DAMBRINES
- Monsieur Noël MATTHYS
- Madame Nathalie STEIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 39

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard DAMBRINES : 15 voix (quinze)
- Monsieur Noël MATTHYS : 19 voix (dix neuf)
- Madame Nathalie STEIN : 5 voix (cinq)

Monsieur Noël MATTHYS ayant obtenu la majorité des voix est proclamé quatrième membre du Bureau.

Séance levée à 22 H 15.

Le Président,

Christian TRICHE

Acte affiché le 12 Mai 2014
Le Président,
Christian TRICHE

